

Comment assurer sa transition numérique ?



Les intervenants



Sanaa MOUSSAID

Vice Présidente – Présidente de la commission numérique - CSOEC



Dominique PERIER

Président du comité technologique - CSOEC



Comment assurer sa transition numérique ?



1. Digitalisation des process
2. Mise en œuvre de la facture électronique
3. Dématérialisation des bulletins de paie

Le numérique est devenu omniprésent

Quelques illustrations

39%

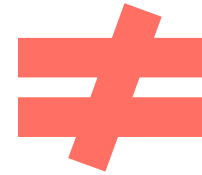
des couples
se rencontrent en ligne
en 2018

76%

des français interrogés
estiment que l'*ubérisation*
est positive pour l'économie

47%

des dirigeants de PME / ETI
estiment que l'impact du
digital ne sera pas majeur
d'ici à 5 ans



500 000

participants en ligne au
Grand Débat en 2019

100%

de déclarations IR
dématérialisées en 2019
(objectif DGFIP)

15%

des PME en France ont reçu
des commandes en ligne en
2018

Un besoin de conseil auprès des entreprises face au numérique

Des freins face à la transition digitale



Complexité du sujet

Manque de
compétences en interne

Manque de
moyens financiers

Résistance au
changement

En 2017

Source : BPI France, Le Lab, Histoire d'incompréhension : les dirigeants de PME et ETI face au digital, 2017

Des attentes et une réalité

75%

des salariés et managers estiment
que le digital est une opportunité pour leur entreprise



34%

des salariés estiment leurs outils personnels
plus performants que ceux de l'entreprise
(24% pour ceux de leur entreprise)

5

Une attente encore plus forte dans les petites et moyennes structures

Le monde change, mon expert-comptable m'accompagne

- Concurrence plus ardue
- Exigences plus fortes de vos clients
- Comportement de vos salariés qui évolue
- Des nouvelles technologies et des nouveaux usages du numérique

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, votre entreprise doit se remettre en question car il est possible que les raisons de votre réussite d'hier ne soient plus suffisantes aujourd'hui...

80% des chefs d'entreprise nous font confiance pour les accompagner dans la transition numérique de leur activité !



Digitalisation des process

Renforcez vos process internes

- Avez-vous défini des règles de fonctionnement claires pour dématérialiser vos pièces comptables et documents ?
- Disposez-vous d'un outil d'organisation (logiciel de GED) pour vous aider ?
- Avez-vous mis en place des moyens facilitant le travail collaboratif au sein de l'entreprise ?
- Avez-vous mis en place des mesures pour initier une démarche de mise en conformité avec le RGPD ?
- Déployez-vous une stratégie digitale en adéquation avec vos enjeux métiers ?
- Priorisez-vous vos orientations stratégiques en matière de digitalisation ?

Optimisez votre système d'information et protégez-vous des cyber-risques



Se protéger des cyber-risques n'est plus une option pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Faute de ressources et de préparation, les cyberattaques ont des conséquences économiques dramatiques, et mettent en péril votre savoir-faire, vos compétences et vos données sensibles. En un mot, votre compétitivité.

VÉRITABLE PARTENAIRE DE VOTRE SECURITÉ,

Nous vous conseillons et vous accompagnons pour déceler vos zones de risques et vous délivrer des bonnes pratiques pour mieux vous protéger et ainsi préserver votre confiance et votre image.

Sollicitez notre expertise et gagnez en sérénité et en sécurité !

Vous vous posez les questions suivantes :

- Quelles sont mes données critiques à sécuriser pouvant faire l'objet d'une tentative de cyberattaque ?
- Comment comprendre les points d'entrée dans mon système pour le « hacker » afin de prévenir ces attaques ?
- Quelles procédures dois-je mettre en place pour qu'elles soient adaptées à ma structure et optimisées ?
- Comment sensibiliser mes collaborateurs pour qu'ils aient un comportement avisé et responsable ?
- Comment mettre en place un plan de continuité et de reprise d'activités ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous identifions et recensons vos données critiques les plus sensibles aux cyberattaques.
- Nous réalisons un diagnostic de vos risques en matière de cybersécurité et mettons en évidence les insuffisances et failles que présentent vos politiques de sécurité pour prévenir ces attaques.
- Nous vous proposons des mesures et procédures de sécurité et vous assistons dans la mise en place opérationnelle de ces actions correctives.
- Nous étudions avec vous comment mettre en place une campagne de cyberprévention efficace pour informer, sensibiliser et former vos collaborateurs.
- Nous vous proposons un accompagnement dans la mise en place et la formalisation d'un plan de continuité et de reprise d'activités en cas d'incident.



Face à la cybercriminalité, adoptez les bons réflexes

UN MOT DE PASSE
C'EST COMME UN **SLIP**.

Ça ne se donne pas à un inconnu.
Ça se change régulièrement.
Ça ne se laisse pas au bureau.



PASSWORD | ★★★★★★★★★★

... Et prenez conscience qu'il y a un effort à faire en matière de protection de l'information



*L'enjeu même de la sécurité de tous doit être vu comme la **somme des vigilances de chacun** ! L'idée c'est de :*

Prendre conscience

- Saisir l'ampleur de l'impact de la cybercriminalité sur les cabinets
- Prendre conscience qu'il y a un effort à faire dans la protection de l'information



Adopter de bons réflexes

- Mettre en place des mesures simples, faciles à mettre en œuvre faisant appel à du simple **BON SENS**
- Adopter un comportement **responsable et avisé**

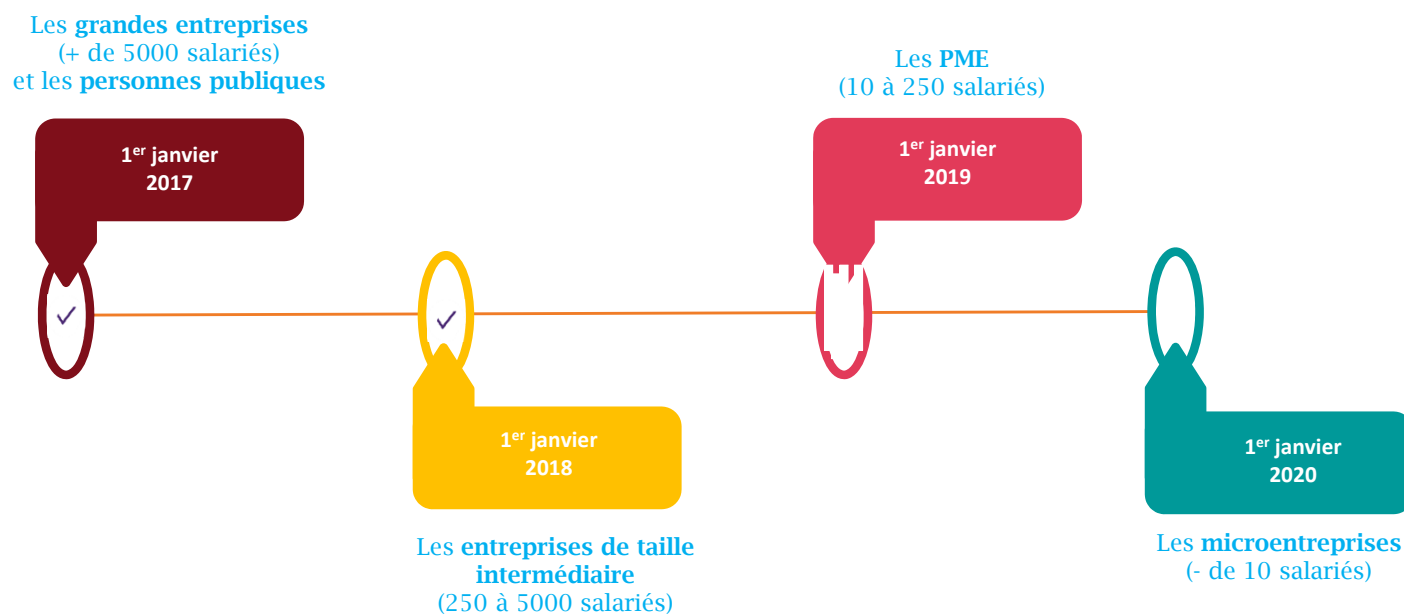




Mise en œuvre de la facture électronique

Rappel du cadre réglementaire

Une mise en œuvre progressive pour les entreprises : 2017 à 2020 pour le secteur public



Pour le secteur privé , la date annoncée est 2023 à 2025 (projet de loi de finance 2020)

Cadre juridique et fiscal de la facture électronique



La facture papier
relève de la piste
d'audit

*Le code général des impôts offre
3 possibilités pour
dématérialiser les factures*

Article 289-VII : Voie 2

Envoi de factures sous forme
PDF mais **sécurisé au moyen
d'une signature RGS 2 & 3* ou
certificat qualifié eIDAS.** et
conservé de manière pérenne
et inaltérable

Article 289-VII : Voie 3

EDI fichiers structurés,
le récepteur doit être
équipé d'EDI.
Très coûteux pour la
PMI/PME.



Transposition de la directive européenne en droit français 18/10/2013 : Voie 1

Mise en place d'une piste d'audit
fiable et documentée.
S'applique à toutes les factures y
compris PDF ou papier dès lors
qu'elles ne relèvent pas de la voie 2
ou 3

Principes et objectifs

La facture électronique¹ doit garantir

- L'authenticité de l'origine
- L'intégrité du contenu
- La lisibilité d'une facture

A compter du moment de son émission et jusqu'à la fin de sa période de conservation la FE doit être

- Signée au moyen d'une signature électronique
- Archivée électroniquement
- L'un des objectifs de la mise en place de la facture électronique est la réduction des délais de paiement, beaucoup trop importants dans notre économie, en réduisant les temps de production, d'acheminement et d'acquisition des factures.
- Le coût de la facture électronique est largement inférieur au coût de la facture « papier » pour l'émetteur comme pour le destinataire

¹ pour plus de détail vous pouvez consulter la fiche sur la facture électronique

Deux chemins vers la facture « Structurée »

Elaboration d'une norme européenne (CEN) de la facture électronique dans le cadre de la directive européenne sur les marchés publics

- Publication d'un référentiel Sémantique commun
- Détermination de 1 à 3 syntaxes acceptées par les entités publiques
- Possibilité d'étendre le référentiel Sémantique avec des données « locales »

Norme complétée au niveau français (AFNOR) par la convergence Privé-Public au sein du Forum National de la Facture Electronique (FNFE) :

- Un seul référentiel Sémantique
- Différents niveaux de mise en œuvre : obligatoire, basic et détaillée
- Un format mixte : le PDF avec des « données dedans » ! La Factur-X

Consensus franco allemand sur cette facture mixte (hybride)

La production des factures

La production des factures électroniques suppose de répondre aux obligations et notamment

- *Garantir l'interopérabilité des systèmes et la pérennisation des données et donc utiliser un format PDF A/3 (ISO 19005-3)*

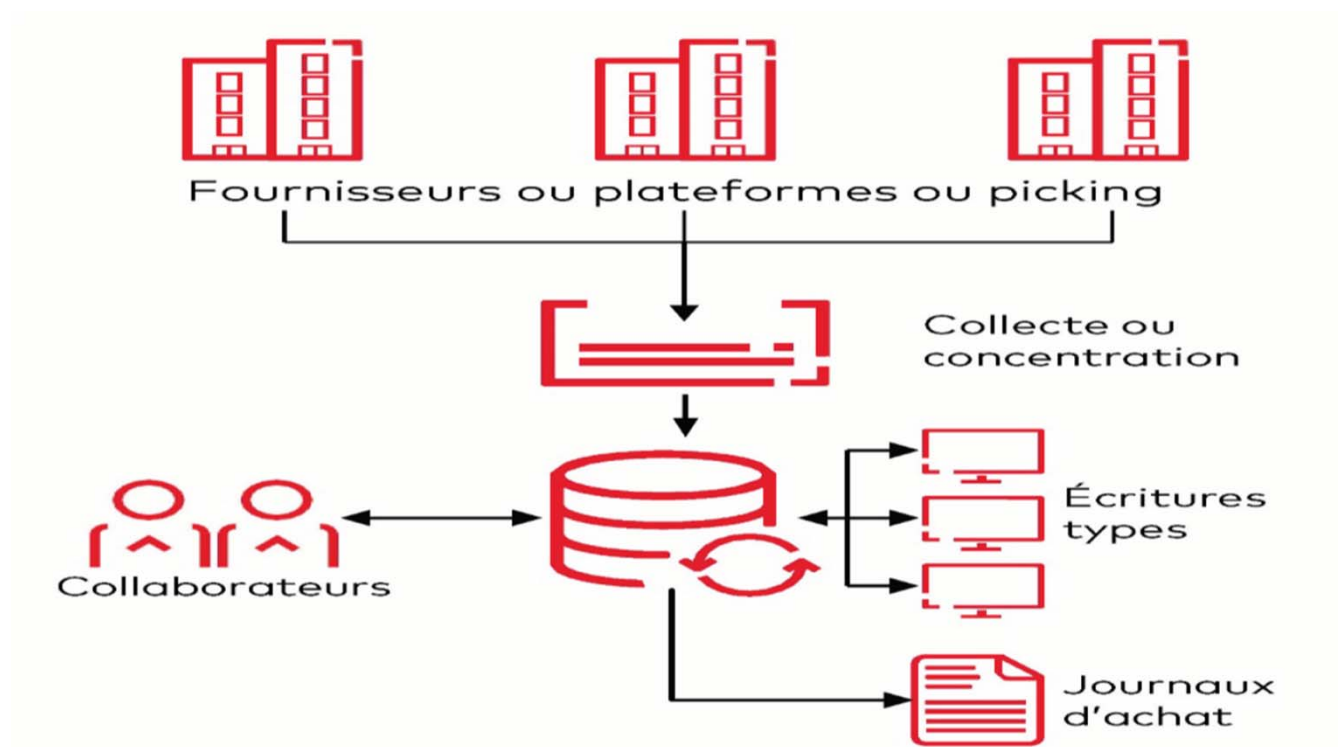
Pour ce faire il est donc nécessaire de vérifier que l'outil de production des factures répond aux exigences

Pour apporter les briques manquantes, il peut être envisagé de faire appel à des solutions du marché

- Pour la génération d'un PDF/A3 et la Factur-X
- Pour la signature
- Pour le scellement
- Pour l'archivage
- Pour la transmission

Il peut-être judicieux de faire appel à une plateforme de production de factures électroniques

Collecte des factures : Copier/coller du modèle banques



Portail Chorus-Pro pour le secteur public : Les types de documents transmis

La solution Chorus Pro mise à disposition permet d'échanger les documents suivants :

- Les factures simples (fournitures et services)
- Les avoirs
- Les factures émises par un cotraitant ou un sous-traitant
- Les « factures » de marchés de travaux (du projet d'acompte à l'état d'acompte validé ou au décompte général signé)
- Les mémoires de frais de justice (pour les prestataires de justice)
- Les demandes de remboursement TIC/TICGN (pour les exploitants agricoles)

Pour utiliser Chorus Pro, un fournisseur a besoin de :

- Créer son compte avec un adresse email et mot de passe
- Se rattacher à son entreprise (structure/SIRET)
- Connaître les coordonnées de facturation de son client public (SIRET principalement, code service et engagement si obligatoire)

Portail Chorus-Pro Les 3 modes d'utilisation

PORTAIL

Le mode *Portail* consiste à **déposer** ou **saisir** vos factures directement sur le site Chorus Pro.

EDI

L'*EDI* (Echange de Données Informatisées) permet d'échanger des flux standardisés de données entre plusieurs systèmes d'information.

API

Le mode service (via les *API*) permet aux partenaires d'intégrer les fonctionnalités offertes par la solution mutualisée-Chorus Pro dans leur système d'information



Dématérialisation des bulletins de paie

Un savoir-faire

- Nous établissons la paie dans plus de 60 % des entreprises soit plus de 800 000 entreprises
 - Ce qui représente entre 3, 2 millions et 4 millions de salariés,
- Nous déclarons en DSN 52% des établissements

Zoom sur la vie professionnelle du salarié

- 441 bulletins de paie établis sur 147 trimestres pour le nouveau salarié sur le marché du travail
- Voire beaucoup plus selon le domaine d'activité et secteur d'activité de l'entreprise.

Et autant de papiers en moins

- 12 DSN mensuelles par établissement
- 12 CRM nominatifs de la DGFIP à archiver pour la confidentialité des taux personnalisés du PAS
- 5 ans d'archivage des bulletins dématérialisés par établissement coté employeur

Pourquoi passer au bulletin de paie numérique ?

➤ La dématérialisation du bulletin

- Facile à dupliquer à l'identique et à conserver
- Accessible à distance
- Facilite les démarches en ligne

➤ La lutte contre la fraude

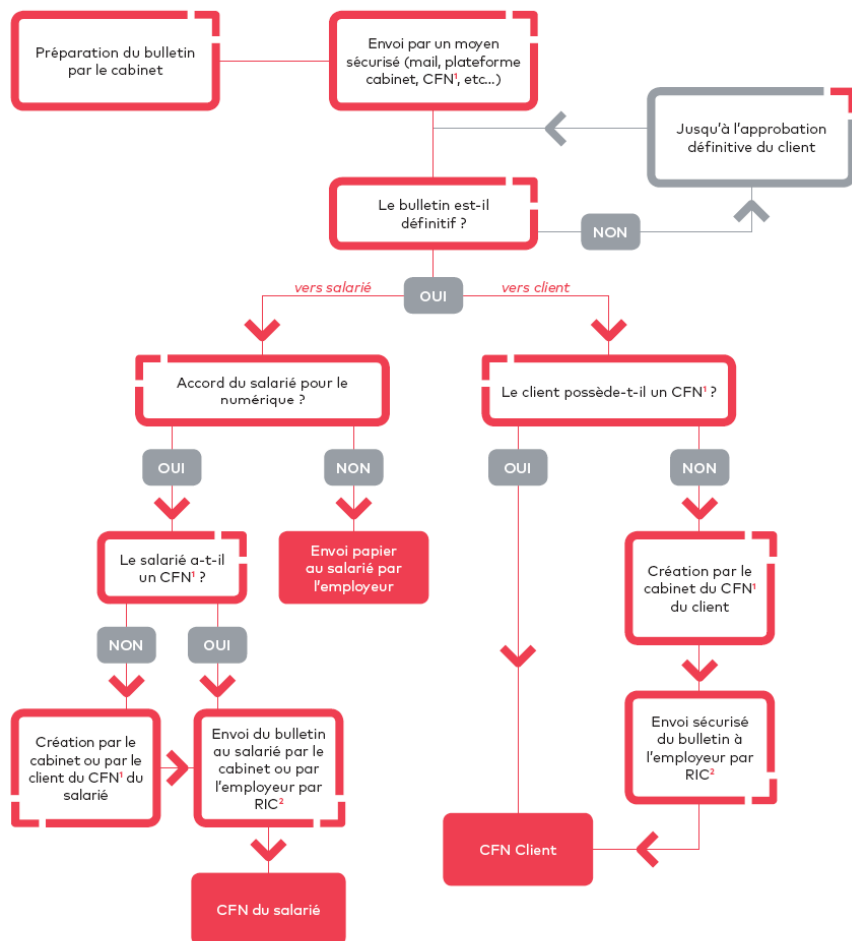
- Prévient toute tentative de fraude, la non falsification
- Garantit l'unicité entre l'exemplaire de l'employeur et celui de l'employé

➤ Des succès – une belle image

- Donne une image dynamique et innovante de l'entreprise
- Déjà une réalité pour de nombreux acteurs

Bulletin de paie électronique

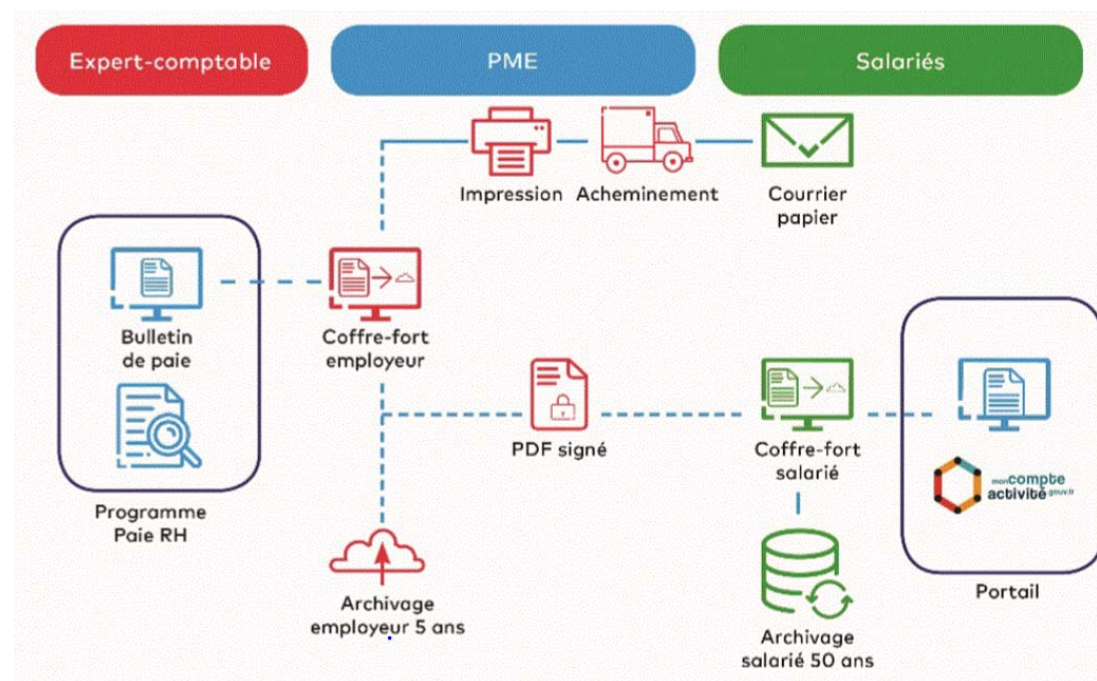
En pratique



¹ CFN : coffre-fort numérique
² RIC : relevé d'identité du coffre-fort numérique

À jour : Septembre 2018

En pratique : circuit de l'information



Service de distribution des bulletins de paie électroniques (BPE)

- De bout en bout numérique, de son origine à sa mise à disposition
 - Solutions Cloud, mode SaaS
 - Choix du fournisseur de coffre-fort numérique (CFN) directement par la TPE/PME
 - Hébergement du CFN en France en conformité avec le RGPD
 - Emission vers le CFN du fichier PDF/A 3 ou autre format sécurisé

- Conservé au format numérique
 - Attaché à un CFN (pendant 50 ans ou jusqu'à ce que le salarié ait atteint 75 ans)
 - Publipostage du fichier pour découpage et scellement de chaque bulletin
 - Association du BPE directement couplé au CFN de l'entreprise
 - Mise à disposition dans « l'Espace sécurisé » associé au CPA de chaque salarié



**Ne restez pas seul avec vos
questions, parlez-en avec votre
expert-comptable !**